
De: PREF92 PREF-COVID19 <pref-covid19@hauts-de-seine.gouv.fr>
Envoyé: mardi 12 janvier 2021 16:14
Objet: TRES SIGNALE : centres de vaccinations retenus - phase 2
Pièces jointes: SI VACCIN - Guide utilisateur.docx

Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs,

Vous avez présenté un projet de centre de vaccination ambulatoire, afin de vacciner, dans un premier temps, toute personne de plus de 75 ans qui en fera la demande et ce, avant l'extension du dispositif aux personnes de plus de 65 ans.

J'ai l'honneur de vous informer que votre dossier, après examen attentif et avis de l'ARS 92 a été retenu dans le cadre de la phase 2 qui débutera le lundi 18 janvier 2021.

Compte tenu du calendrier contraint, le ministère de la Santé va mettre en place un dispositif de prise de rendez-vous en ligne dans les centres de vaccination.

Vous devez donc être équipé d'un dispositif de prise de rendez-vous en ligne, en complément des modalités de prise de rendez-vous par téléphone.

Les centres doivent pouvoir ouvrir des créneaux de réservation sur plusieurs mois, et doivent avoir un standard téléphonique fonctionnel, et renforcé dans les 10 prochains jours, pour absorber le pic d'appels dans cette période d'ouverture de la vaccination aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Tous les centres doivent absolument être équipés d'une solution en ligne d'ici mercredi 13 janvier. Pour aider les centres à s'équiper, le Ministère de la Santé **contractualisera directement** avec les industriels de la prise de rendez-vous en ligne référencés à l'UGAP et **prendra en charge** la mise en œuvre du service.

Vous devez donc choisir entre les 3 solutions de prise de rendez-vous actuellement référencées à l'UGAP :

- [Doctolib Vaccination](#), la solution dédiée à la vaccination de Doctolib (e-mail: vaccination.covid19@doctolib.com ; 01 87 21 05 05 ; inscription pour une installation : calendly.com/vaccination-doctolib/appel-doctolib)
- [KelDoc](#) de NEHS (coordonnées de contact : vaccination.covid@groupe-nehs.com ; 01-87-21-08-69)
- [Maiia](#), la fusion des services Docavenue et RDVmedicaux, de Cegedim (coordonnées de contact : contact@maiia.com ; 01-49-09-34-99)

La limitation du nombre de solutions équipant les centres est primordiale pour garantir la bonne articulation de ces solutions avec les autres systèmes d'information utilisés dans la gestion de la campagne de vaccination contre la Covid pour la traçabilité, l'approvisionnement, la production de

statistiques etc. Par conséquent, **aucune autre solution que Doctolib, KelDoc ou Maia ne sera acceptée.**

A partir de ce jeudi 14 janvier, les personnes éligibles à la vaccination pourront ainsi se rendre sur un site internet pour y trouver les informations utiles comme les horaires d'ouverture, l'accessibilité, le numéro de téléphone et le service de prise de rendez-vous en ligne. Ces informations seront directement alimentées par le formulaire Atlas Santé, que complètera l'ARS. Il est indispensable que **toutes les données soient stabilisées, fiables, et remontées d'ici mercredi 13 janvier 10h au maximum.**

La case « site web pour la réservation » du formulaire Atlas Santé (cf case jaune en PJ) permettra au Ministère de connaître le service de prise de rendez-vous retenu par chaque centre.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur le fait que **votre centre doit accueillir toute personne qui remplit les conditions d'âge et sans discrimination de son lieu de résidence.**

Je vous remercie de procéder à votre choix de solution, avant l'échéance mentionnée dans le présent mail.

Pour parfaire votre information, je vous saurais gré d'attendre la diffusion par mes équipes du communiqué de presse et des modalités d'accès à la plateforme avant de communiquer sur l'ouverture de votre centre et ce, dans un souci de cohérence global du dispositif pour l'ensemble de la population.

Bien cordialement

Le préfet

Laurent HOTTIAUX

--

Cabinet du Préfet

167 à 177 avenue Joliot Curie - 92013 NANTERRE cedex

www.hauts-de-seine.gouv.fr



Cabinet du Préfet

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.